

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 19 JANVIER 2011**

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 19 janvier 2011 à 19h00 en la salle des fêtes d'Airaines, sous la Présidence d'Alain Desfosses.

Étaient présents :

Délégués titulaires : Mme Avelange, Mme Boignet, M Dammonneville, M Formet, M Lefebvre, Mme Van Dycke, M Hébert, M Delcourt, M Dubos, M Iriarte Arriola, M Quillent M, M Mouton, M Dutitre, M Guilbert, M Stoter, Mme Genty, M Guérin, Mme Bon, Mme De Saint Germain, M Louart, Mme Chellé-Poiret, Mme Lamory, M Desfosses, M Fleury, Mme Vasseur, M Boderau, M Froidure, M Marié, M Dewaele, M Lefeuvre, M Duneufgermain, M Bosredon, M Despreaux, M Doinel, M Deneux, M Blarel, M Géaux, M Cosette, M Delezenne, M Turlot, M Magnier, M Demarquet, M Saelens, M Leclere JC, Mme Delaire, M Nédélec, M Dussuelle, M Labesse, M Caux, M Berthe, M Favresse, M Desmarest, Mme Calippe, M Têtu, M Morain, M Caudron, M Hiesse, M Colin.

Délégué suppléant ayant pouvoir de son titulaire : M Leullier (suppléant de Mme Carpentier), M Duvauchelle (suppléant de M De Franssu), M Allonneau (suppléant de Mme Hénon), M Magnez (suppléant de M Goethals), M Maillard (suppléant de Mme Leclercq G), M Dacheux (suppléant de M Coulon).

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : M Mille (pouvoir à M Nédélec), M Trabouillet (pouvoir à Mme Delaire), M Leroy (pouvoir à M Desmarest).

Étaient absents ou excusés : M Soumillon, M Lesur, M Célisse, M Lecomte, M Vandromme, M Devienne, M Brosniowski, M Demonchy, Mme Michaux, M Brussart, M Périmony, M Leclercq J, M Quillent JC, M Snauwaert.

Délégués suppléants également présents : M Pruvot, M Beuvrier, M Linant, M Espargilière, M Damonville J, M Delva, M Druot, M Kasimirczack, Mme Pertrissard, M Lefebvre, M Lépine, M Watelain, M Mariage.

Secrétaire de séance : M Caux Gaël.

ORDRE DU JOUR :

1. Direction

- 1.1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 19 octobre 2010
- 1.2. Installation d'un nouveau délégué titulaire et d'un délégué suppléant
- 1.3. Election d'un membre du bureau
- 1.4. Paiement des franchises : délégation permanente au Président
- 1.5. Adhésion à l'Association Innovation-Santé-Autonomie
- 1.6. Mission Locale Insertion Formation Emploi : désignation des représentants de la CCSOA

2. Finance/budget

- 2.1. Débat d'orientation budgétaire
- 2.2. Budget principal : délibération modificative de crédits n°2
- 2.3. Refacturation du sel aux communes

3. Culture

- 3.1. Tarification du billet de sorties

4. SPANC

- 4.1. Montants de la redevance 2011
- 4.2. Tarifs des vidanges
- 4.3. Tarification du contrôle lors des transactions immobilières
- 4.4. Délibération modificative de crédits n°1
- 4.5. Fixation d'une durée d'amortissement

5. Ordures ménagères

- 5.1. Délibération modificative de crédits n°2
- 5.2. Montants de la redevance 2011
- 6. Petite Enfance**
 - 6.1. Crèche : modification du règlement intérieur
 - 6.2. Halte Garderie Itinérante : modification du règlement intérieur
- 7. Tourisme**
 - 7.1. Syndicat d'Aménagement de l'Ancienne Voie Ferrée Longpré les Corps Saints - Oisemont : Projet d'aménagement du site
- 8. Jeunesse**
 - 8.1. Convention avec la CAF : Mise à disposition d'un agent
- 9. Entretien de communes**
 - 9.1. Délibération modificative de crédits n°1
- 10. Entretien de communes**
 - 10.1. Délibération modificative de crédits n°1
- 11. Information**
 - 11.1. Subvention attribuée par le bureau
- 12. Recouvrement de sommes dans le cadre de la mise à disposition d'un agent communautaire**
- 13. Avenant n°1 au marché de réhabilitation des assainissements non collectifs avec l'entreprise BOUFFEL**
- 14. Avenant n°1 au marché d'étude confié à Nature Concept**
- 15. Questions diverses**
- 16. Lieu du prochain Conseil Communautaire**

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance et remercie Jean-Luc Lefebvre, Maire d'Airaines d'accueillir le Conseil Communautaire.

Il rappelle que la séance est enregistrée et invite ensuite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance. Gaël Caux, commune de Riencourt, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

1. Direction

1.1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 19 octobre 2010

Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 octobre 2010. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

1.2. Installation d'un nouveau délégué au sein du Conseil Communautaire

Le Président propose de procéder à l'installation de nouveaux délégués désignés par la commune de Camps-en-Amiénois, suite au décès de Pierre Buchart, à savoir :

- Linda BON, déléguée titulaire de la commune de Camps-en-Amiénois
- Thierry CRETE, délégué suppléant de la commune de Camps-en-Amiénois

Le Président propose également à l'Assemblée, suite à la démission de Jacky DELPUECH, délégué suppléant de la commune de Croixrault, de procéder à l'installation du nouveau délégué suppléant désigné par la commune en la personne de Jean-Marie ALLONNEAU.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité déclare installer dans leurs fonctions :

- Linda BON, déléguée titulaire de la commune de Camps-en-Amiénois
- Thierry CRETE, délégué suppléant de la commune de Camps-en-Amiénois
- Jean-Marie ALLONNEAU, délégué suppléant de la commune de Croixrault

1.3. Election d'un membre du bureau

Le Président propose à l'Assemblée, suite au décès de Pierre BUCHART, de procéder à l'élection d'un nouveau membre du bureau. Thierry HEBERT propose sa candidature.

Le Conseil Communautaire unanime décide de procéder à l'élection du membre du bureau par un vote à main levée.

Le Conseil Communautaire unanime désigne Thierry Hébert membre du bureau de la CCSOA.

1.4. Election d'un membre de la commission voirie

Le Président propose à l'Assemblée, suite au décès de Pierre BUCHART qui était membre de la commission « Voirie », de procéder à l'élection d'un nouveau membre au sein de cette commission. Jean-Paul COSETTE, commune de Molliens-Dreuil propose sa candidature.

Le Conseil Communautaire unanime décide de procéder à l'élection du membre de la commission « Voirie » par un vote à main levée.

Le Conseil Communautaire unanime désigne Jean-Paul Cosette membre de la commission voirie.

1.5. Paiement des franchises : délégation permanente au Président

Il est proposé à l'Assemblée de déléguer au Président de façon permanente, le règlement des franchises dans le cadre des contentieux d'assurance. Il explique que dans le cadre d'un contentieux, la franchise reste à la charge de la CCSOA, et que cela pose souci en termes de délai de paiement par la CCSOA. Cette délégation permettra de régler la franchise plus rapidement. Les décisions prises dans le cadre de cette délégation seront restituées au conseil communautaire le plus proche.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime décide de déléguer au Président, le règlement des franchises dans le cadre des contentieux d'assurance.

1.6. Adhésion à l'Association Innovation-Santé-Autonomie

Le Président rappelle que dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale, la CCSOA a le projet « ISA » Innovation - Santé - Autonomie, qui regroupe plusieurs institutions, à savoir l'EPIS, la Communauté de Communes de la Région de Oisemont, la Communauté de Communes du Canton de Conty, les professions libérales. Une association va être créée pour représenter et promouvoir le Pôle d'Excellence Rurale.

Cette Association permettra de discuter des difficultés rencontrées dans la réalisation du PER.

Le Président propose à l'Assemblée d'adhérer à cette Association et invite Jean-Luc Lefebvre, Maire d'Airaines et Président du conseil de surveillance de l'EPIS à évoquer ce sujet.

Jean-Luc Lefebvre informe l'Assemblée que la réunion constitutive de l'association ISA est fixée au 18 février 2011. Il explique qu'une association de médecins, récemment créée, sera également membre de l'association ISA. Il ajoute qu'une réflexion est menée sur les maisons pluridisciplinaires de santé.

Le Président informe l'Assemblée que la cotisation pour les personnes morales est fixée à 50 €.

Rose-France Delaire, commune de Poix-de-Picardie, tient à excuser l'absence de Romuald Trabouillet, qui n'a pu prévoir le report du conseil du 12 janvier et qui avait programmé une réunion ce 19 janvier avec les médecins.

En l'absence de question, le Président soumet au vote du Conseil Communautaire l'adhésion de la CCSOA à l'Association ISA et la désignation de deux représentants de la CCSOA au sein de l'Association.

Le Conseil Communautaire unanime décide d'adhérer à l'Association « Innovation - Santé - Autonomie », et désigne M. Alain Desfosses et M. Marc Dewaele représentants de la CCSOA.

1.7. *Mission Locale Insertion Formation Emploi : désignation des représentants de la CCSOA*

Le Président explique à l'Assemblée que suite à la fusion de la Maison de l'Emploi et de la Formation et de la Mission Locale, il est proposé de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour la CCSOA qui siégeront au sein de la nouvelle structure désormais dénommée « Mission Locale Insertion Formation Emploi ». La CCSOA était précédemment représentée au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants :

- Jean-Jacques Stoter suppléé par Christophe Géraux
- Romuald Trabouillet suppléé par Jean-Marc Labesse

Le Président propose les candidatures de Jean-Jacques Stoter, actuel trésorier de la MEF pour la place de délégué titulaire, et de Romuald Trabouillet pour la place de délégué suppléant.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemmesnil-Floxicourt et Vice-président de la CCSOA, confirme effectivement que les deux structures, à la demande de l'Etat, ont fusionné par une « fusion absorption », c'est-à-dire que la Maison de l'Emploi et de la Formation a été absorbée par la Mission Locale du Grand Amiénois, elle s'appelle maintenant la Mission Locale pour l'Insertion, la Formation et l'Emploi. Cette structure est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2011 et chaque Communauté de Communes adhérente ou Communauté d'agglomération doit désigner un titulaire et un suppléant.

En l'absence de nouvelle candidature, le Président soumet l'élection des représentants au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime désigne Jean-Jacques Stoter en qualité de titulaire et Romuald Trabouillet en qualité de suppléant pour représenter la CCSOA à la Mission Locale Insertion Formation Emploi.

2. Finances

2.1 *Débat d'orientation budgétaire*

Le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire n'est pas une obligation pour la Communauté de Communes, seuls les EPCI ayant une commune de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de le faire. Un diaporama est projeté à l'Assemblée situant le contexte national d'élaboration du budget 2011 : fiscalité, dotations, réformes, moyennes nationales... (Le diaporama est joint au présent compte rendu). Il lui semble judicieux de faire un point sur les finances avant le vote du budget, et de réfléchir aux orientations de façon plus concrète quant au budget 2011.

Les propositions d'orientations sont ensuite présentées par compétence de la CCSOA :

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Jean-Jacques STOTER présente les orientations de la commission pour 2011 :

- OPAH : lancement de la phase opérationnelle par le choix d'un bureau d'études de suivi-animation.
- OPAH : proposition d'inscription au budget 2011 d'une somme de 80 000 € pour la rémunération du bureau d'études.
- OPAH : proposition d'inscription au budget 2011 d'une somme de 130 000 € au titre de la participation de la CCSOA à la réhabilitation de logements.
- Cotisation à l'ADUGA de 38 000 € et au Syndicat Mixte de Pays de 11 500 €.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EROSION-RUISSellement

Gilbert MARIE présente les orientations de la commission pour 2011 :

Spanc :

- Proposition de maintien du montant de la redevance à 15 et 30 € respectivement pour une personne seule et pour 2 personnes et plus.
- Proposition de la tarification des vidanges à 125 € dont 100 € de subvention.
- Tarification du contrôle lors des transactions immobilières, la commission propose de fixer ce tarif à 75 €.
- Réflexion quant à la création d'une Société Publique Locale pour la réalisation des études de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif.

Erosion-ruissellement

- Poursuite du dossier sur les communes de Fourcigny, Hescamps, Marlers - phase travaux en 2012.
- Demande d'agrément en court en vue d'obtenir la qualification d'opérateur pour les mesures agro-environnementales.

COMMUNICATION

Dominique MAGNIER présente les orientations de la commission pour 2011 :

- La réalisation d'un panneau triptyque visant à mettre en évidence les compétences de la CCSOA afin de pouvoir le présenter lors de différentes manifestations.
- L'identification de la CCSOA lors de tous travaux réalisés par ses soins par l'apposition d'un panneau « ici la CCSOA travaille pour vous »
- La réalisation d'un règlement d'attribution des lots de la Communauté.
- La réalisation d'un portail Internet des Bibliothèques en réseau en lien avec la commission culture.

Philippe DACHEUX, commune de Quevauvillers demande s'il est possible de disposer dans les communes du programme des séances de cinéma « le Trianon ».

Jean-Jacques STOTER propose à Usmée Louart, Président de l'Association du cinéma, d'envoyer le programme à la CCSOA qui se chargera de le diffuser aux communes par mail et de l'intégrer à son site internet.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, rappelle que le programme est consultable sur le site Internet de la commune.

CULTURE

Jean-Jacques IRIARTE ARRIOLA présente les orientations de la commission pour 2011 :

- Le lancement d'une consultation commune à l'échelle du Pays pour le choix d'un maître d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du cinéma « Le Trianon ».
- La réalisation d'un diagnostic culturel intercommunautaire entre les Communautés de Communes du Canton de Conty, du Sud-Ouest Amiénois et de la Région de Oisemont. La Communauté de Communes du Val de Noye s'étant désolidarisée du projet.
- La réalisation d'un portail Internet du réseau des Bibliothèques.
- La programmation en septembre 2011 d'une nouvelle édition de « Musique aux chants ».

Jean-Luc LEFEBVRE, commune d'Airaines, propose que la deuxième édition de « Musiques aux chants » se déroule à AIRAINES.

EQUIPEMENT AQUATIQUE

Victor DELEZENNE présente les orientations de la commission pour 2011 :

- Choix de la localisation du futur équipement aquatique.
- Lancement de la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.
- Elaboration de l'avant projet sommaire, de l'avant projet détaillé et du dossier de consultation des entreprises.

PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE

Catherine LAMORY présente les orientations de la commission pour 2011 :

Halte Garderie Itinérante:

- Fréquentation en hausse constante notamment sur Airaines et Quevauvillers. Arrêt de la permanence sur Gauville compte tenu d'une très faible participation et transfert d'une demi-journée supplémentaire à Quevauvillers.

Crèche:

- 72 000 heures de garde d'enfants effectuées en 2010, l'objectif 2011 est le maintien du nombre d'heures, la capacité d'accueil étant quasiment à son maximum.

Ram:

- Activité en pleine expansion - pour 2011 poursuite des animations par commune - Il faut noter de nombreux appels des résidents de communes non comprises dans la CCSOA vers le Ram (notamment Oisemont - Hallencourt - Pissy - Revelles).

Coordination Jeunesse:

- Poursuite de l'action, notamment en ouvrant plus longuement le camping de Bergicourt et en poursuivant l'action de formation vers les BAFA - BAFD.

TOURISME

En l'absence du Vice-président en charge du tourisme, le Président présente les orientations de la commission pour 2011.

- La validation des demandes de financement pour le projet d'aménagement de l'ancienne voie ferrée Longpré les Corps Saints/Airaines/Oisemont.
- L'éventuelle réalisation d'un film valorisant le territoire pour projection sur l'Aire de Croixrault et à l'occasion de manifestations.
- Réalisation d'un document de promotion regroupant l'ensemble des manifestations sur le territoire communautaire.
- De compléter la pochette des circuits de randonnées de la CCSOA.

SERVICES AUX PERSONNES

Marc DEWAELE présente les orientations de la commission pour 2011 :

- Mise en place de la télégestion.
- Création de groupes de réflexion avec les aides à domicile.
- Mise en place du Service d'Accompagnement pour Bien Vieillir à Domicile dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale.
- Mise en place d'une démarche qualité au sein du service, voire à l'échelle des services communautaires.

VOIRIE

André HIESSE présente les orientations de la commission pour 2011 :

- Reconduction du programme travaux à hauteur de 1 500 000 €.
- Mise en place d'un Système d'Information Géographique en lien avec le Département et l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois.
- Acquisition de lames de déneigement en complément de celles acquises en 2010.
- Organisation d'une réunion avec les concessionnaires de réseaux pour la coordination des travaux des différents intervenants sur le domaine public de la voirie.
- Réflexion quant à la mise en place d'une surveillance particulière sur les travaux réalisés dans le cadre des DICT.

Il invite les communes à faire remonter les dégradations éventuelles sur leurs voiries dues aux chutes de neiges. Il informe l'Assemblée que suite à la réunion de la commission « voirie » du 4 janvier à laquelle les agriculteurs conventionnés avec la CCSOA étaient conviés. Il a été mis en place différents plans de déneigement qui permettront de mieux circuler en cas de nouvelles chutes de neige. Par ailleurs, il sera envisagé de signer une convention avec le Conseil Général pour permettre l'intervention des lames de déneigement sur voirie départementale.

Le Président fait part ensuite des prévisions d'investissements pour l'année 2011 :

- OPAH : 230 000 €
- Cinéma : 50 000 €
- Piscine : 400 000 €
- Maisons de santé : 416 000 €
- PER : 150 000 €
- Pic Industrie

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire unanime donne acte à son Président de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

2.2 Budget principal : délibération modificative de crédits n° 2

Le Président invite Serge Zacharewicz, Directeur Général des Services, à présenter la délibération modificative de crédits portant sur des recettes supplémentaires perçues au titre de la fiscalité. Il propose d'inscrire la somme de 60 400 € en recettes au chapitre 73. Cette somme permettra de reverser la taxe professionnelle éolienne à l'ensemble des communes de la CCSOA, les 18 400 € restants seront répartis sur différents articles de charges à caractère général.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60636 : Vêtements de travail	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611 : Contrats de prestations de services avec des entre	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6247 : Transports collectifs	0.00 €	2 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62878 : A d'autres organismes	0.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	18 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739118 : Autres reversements de fiscalité	0.00 €	42 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	42 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7311 : Contributions directes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 400.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	60 400.00 €
Total	0.00 €	60 400.00 €	0.00 €	60 400.00 €
INVESTISSEMENT				
D-45814 : Fluy 2010	0.00 €	270.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45814 : Fluy 2010	0.00 €	270.00 €	0.00 €	0.00 €
R-45824 : Fluy 2010	0.00 €	0.00 €	0.00 €	270.00 €
TOTAL R 45824 : Fluy 2010	0.00 €	0.00 €	0.00 €	270.00 €
Total	0.00 €	270.00 €	0.00 €	270.00 €
Total Général		60 670.00 €		60 670.00 €

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à réaliser les mouvements de crédits repris ci-dessus.

2.3 *Refacturation du sel aux communes*

Le Président rappelle que la CCSOA a effectué une commande de sel globale avec les communes qui en avait fait la demande. Il convient de refacturer les quantités de sel achetées par chacune des communes. Il propose à l'Assemblée de le refacturer à prix coûtant à savoir 112.04 € HT la tonne, le sel est conditionné en sac de 25 kg.

Il souligne également que le prix facturé sera en TTC, la CCSOA ne recouvrant pas la TVA.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime fixe le tarif de la tonne de sel à 134 € TTC et invite son Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemmesnil-Floxicourt et Vice-président de la CCSOA, demande si la TP éolienne a déjà été versée aux communes.

Serge Zacharewicz explique que celle-ci sera versée très prochainement, il convenait que le conseil communautaire se prononce sur la DM n°2. La somme versée sera de 1 297 € par commune au titre de l'année 2011.

3. Culture

3.1. *Tarifification du billet de sorties*

Jean-Jacques Iriarte-Arriola, Vice-président en charge de la « culture », propose à l'Assemblée de se prononcer sur la tarification du billet de sorties, programme des manifestations culturelles de la CCSOA :

- Pass individuel : 8 €
- Pass couple : 12 €
- Gratuit pour les moins de 16 ans

Jean-Jacques Iriarte-Arriola rappelle que le prochain spectacle du billet de sorties intitulé « Comédie sur un quai de gare » se tiendra le jeudi 20 mars à 20h30 à Beaucamps-le-Vieux.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime fixe les tarifs de la saison culturelle ci-dessus et invite son Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

4. SPANC

4.1. *Montants de la redevance 2011*

Gilbert MARIE, Vice-président en charge du « SPANC » propose à l'Assemblée de se prononcer sur les montants de la redevance d'assainissement non collectif pour l'année 2011, à savoir :

- Foyer composé d'une personne seule : 15 €
- Foyer composé de deux personnes et plus : 30 €

Distinction de deux nouvelles catégories :

- Résidence secondaire : 30 €
- Commerce indépendant de l'habitation : 30 €

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime fixe les montants de la redevance 2011 ci-dessus et invite son Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

4.2. Tarifs des vidanges

Gilbert MARIE, Vice-président en charge du « SPANC » propose à l'Assemblée de se prononcer sur les montants des tarifs des vidanges pour l'année 2011, à savoir :

- Vidange d'une fosse jusqu'à 3 m³ : 125 €
- Le m³ supplémentaire : 10 €
- Curage : 60 €

Les particuliers bénéficieront d'une subvention de 100 €, soit un reste à charge de 25 € pour une vidange standard.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime fixe les montants des tarifs des vidanges 2011 ci-dessus et invite son Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

4.3. Tarification du contrôle lors des transactions immobilières

Le Président informe l'Assemblée que dans le cadre des transactions immobilières, la loi Grenette II prévoit la réalisation d'un diagnostic systématique de l'installation d'assainissement non collectif lors de la vente d'une habitation. La loi prévoit également que ce diagnostic, si celui-ci a plus de trois ans, soit à la charge du vendeur. En cas de non-conformité de l'installation, l'acheteur dispose d'une année pour se mettre aux normes. Ces dispositions sont applicables au 1^{er} janvier.

Le Président propose d'établir un tarif spécifique de 75 € pour le contrôle des installations lors des transactions immobilières. Il précise que la CCSOA s'est concertée avec les Communautés de Communes du Canton de Conty et de la Région de Oisemont afin d'établir un tarif unique.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime fixe à 75 € le coût du contrôle obligatoire de l'installation d'assainissement non collectif lors des transactions immobilières et invite son Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

4.4. Budget annexe Assainissement : Délibération modificative de crédits n°1

Le Président invite Serge Zacharewicz, Directeur Général des Services, à présenter la délibération modificative de crédits n°1 du budget annexe « Assainissement ». Il s'agit de mouvements de crédits à hauteur de 2 400 € sur la section d'investissement ayant trait à des travaux supplémentaires réalisés sur le bassin de Lincheux, destiné à recevoir les effluents de vidanges.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2731 : Comptes de placements rémunérés	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	2 400.00 €	2 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total général		0.00 €		0.00 €

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la délibération modificative de crédits n°1 qui autorise le Président à effectuer des mouvements de crédits à hauteur de 2 400 € sur le budget annexe assainissement de la CCSOA.

4.5. Fixation d'une durée d'amortissement

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la durée d'amortissement du bassin de stockage de Lincheux et propose une durée de 20 ans.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime fixe la durée d'amortissement à 20 ans pour le bassin de stockage des effluents de Lincheux.

5. Ordures ménagères

5.1. Budget annexe ordures ménagères : délibération modificative de crédits n° 2

Le Président invite Serge Zacharewicz, Directeur Général des Services, à présenter la délibération modificative de crédits n°2 du budget annexe « ordures ménagères » portant essentiellement sur les recettes perçues au titre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il n'avait pas été prévu suffisamment en dépenses pour pouvoir effectuer le reversement auprès du SMIRTOM au titre de l'année 2010. Il propose à l'Assemblée des mouvements de crédits en recettes et en dépenses à hauteur de 11 069 €.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-627 : Services bancaires et assimilés	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6287 : Remboursements de frais	1 110.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 310.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0.00 €	14 479.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	14 479.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-706 : Prestations de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 069.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 069.00 €
Total	3 410.00 €	14 479.00 €	0.00 €	11 069.00 €
Total Général		11 069.00 €		11 069.00 €

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la délibération modificative de crédits n°2 qui autorise le Président à effectuer des mouvements de crédits à hauteur de 11 069 € sur le budget annexe ordures ménagères de la CCSOA.

5.2. Montants de la redevance 2011

- **Communes dans le périmètre du SMIRTOM**

Le Président informe l'Assemblée que le SMIRTOM a délibéré le 14 décembre 2010 en faveur d'une augmentation de 2 % du montant de la redevance 2011. Il précise qu'il n'est pas nécessaire de refaire le débat que l'Assemblée du SMIRTOM a tenu, la CCSOA n'assurant que le recouvrement et propose les tarifs suivants :

- Catégorie 1 : foyers de 1 personne bénéficiant d'un ramassage des ordures ménagères toutes les semaines et d'un ramassage des recyclables toutes les deux semaines : 101 €
- Catégorie 2 : foyers de 2 personnes et plus bénéficiant d'un ramassage des ordures ménagères toutes les semaines et d'un ramassage des recyclables toutes les deux semaines et collectivités et commerces ramassage hebdomadaire : 202 €
- Catégorie 3 : commerces et collectivités ramassage bihebdomadaire : 270 €
- Catégorie 4 : résidences secondaires : 170 €

Jean-Luc Lefebvre, commune d'Airaines, rappelle que Jean-Claude Billot, Président du SMIRTOM avait fait la promesse qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la redevance. Il ajoute que ses administrés ne vont pas apprécier cette augmentation. Il sait que des économies ont été faites de la part du SMIRTOM, mais que celles-ci ne suffisent pas pour ne pas aller vers une augmentation de la redevance. Il constate que cette augmentation est due en partie à une grande majorité des délégués de l'Oise qui votent en faveur de cette augmentation. Ce ne sont pas les délégués de notre territoire qui votent pour cette augmentation. Il ajoute que la commune d'Airaines est « championne » au niveau des impayés de la redevance.

Le Président rappelle que l'augmentation est votée par le SMIRTOM, la CCSOA recouvre uniquement la redevance.

Jannick Lefevre, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, rejoint les propos de Jean-Luc Lefebvre dans le sens de la diminution des services rendus l'année précédente, et annonce qu'il est contre l'augmentation de la redevance, mais il est pour que la CCSOA puisse procéder au recouvrement de celle-ci et va donc s'abstenir lors du vote de ce soir.

Le Président précise que si cette redevance n'était pas votée ce soir, le Préfet lui indiquerait le problème et se devrait d'en imposer les montants.

Jean-Luc Lefebvre demande si la Communauté de Communes peut rester sur la base des 99 €.

Le Président précise qu'un budget annexe doit s'équilibrer et qu'il ne serait pas judicieux de ponctionner le budget principal de la CCSOA pour abonder le budget annexe des « Ordures ménagères ».

Jean-Luc Lefebvre estime que la CCSOA pourrait abonder le budget annexe car elle perçoit de la DGF en plus.

Le Président confirme effectivement que la CCSOA perçoit de la DGF, mais que celle-ci peut servir à d'autres projets.

Rose-France Delaire, commune de Poix-de-Picardie et déléguée au SMIRTOM, souligne qu'effectivement beaucoup de débats ont eu lieu lors de l'Assemblée du SMIRTOM, qu'elle a voté contre l'augmentation de la redevance. Ce soir, l'objet n'étant pas de débattre sur l'augmentation de la redevance, mais de voter pour le recouvrement par la CCSOA de la redevance, elle votera donc pour ce soir.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemessnil-Floxicourt et Vice-président de la CCSOA, souhaite préciser deux choses. La première, que la CCSOA doit suivre le mouvement pour pouvoir recouvrer la redevance. La seconde, est qu'il faut toujours être prudent de ce qu'on annonce : effectivement le Président Billot avait promis qu'il n'y aurait plus d'augmentation. Il demande à ce qu'il n'y ait plus de déclaration de ce type et votera, ce

soir, le tarif appliqué par le SMIRTOM, afin de permettre à la CCSOA de procéder au recouvrement de la redevance.

N'ayant plus de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire par 58 Voix POUR, 4 Voix CONTRE (Thierry Formet, Marie-Hélène Boignet, Philippe Damonville, Jean-Luc Lefebvre) et 5 ABSTENTIONS (Jean-Jacques Iriarte Arriola, Jannick Lefeuvre, Michel Doinel, Jacques Dubos, Marcel Quillent), fixe ainsi qu'il suit le montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2011 et autorise son Président à recouvrir les montants de redevance ci-dessous.

- **Catégorie 1** : foyers de 1 personne bénéficiant d'un ramassage des ordures ménagères toutes les semaines et d'un ramassage des recyclables toutes les deux semaines : 101 €
- **Catégorie 2** : foyers de 2 personnes et plus bénéficiant d'un ramassage des ordures ménagères toutes les semaines et d'un ramassage des recyclables toutes les deux semaines et collectivités et commerces ramassage hebdomadaire : 202 €
- **Catégorie 3** : commerces et collectivités ramassage bihebdomadaire : 270 €
- **Catégorie 4** : résidences secondaires : 170 €

5.3. Montants de la redevance 2011 - Commune de Quesnoy-sur-Airaines

- **Commune hors du périmètre du SMIRTOM :**

Le Président rappelle que la commune de Quesnoy-sur-Airaines n'était pas adhérente au SMIRTOM, un privé y effectuait le ramassage des ordures ménagères. Ce privé ayant cessé son activité, un marché a été lancé ; VEOLIA a remporté ce marché. Suite à la consultation, le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le montant de redevance 2011 qui sera appliqué sur les foyers se trouvant hors du périmètre du SMIRTOM. Il précise qu'il n'y a pas de tri à Quesnoy-Sur-Airaines :

- Foyer de 1 personne : 78 € et résidence secondaire (contre 56 € en 2010)
- Foyer de 2 personnes : 150 € (contre 108 € en 2010)
- Foyer de 3 personnes et plus : 172 € (contre 124 € en 2010)

Ces montants représentent une augmentation de près de 39 % par rapport aux montants de redevance 2010.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime fixe ainsi qu'il suit le montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères de Quesnoy-sur-Airaines et autorise le Président à recouvrir les redevances ci-dessous :

- **Foyer d'une personne et résidence secondaire : 78 €**
- **Foyer de 2 personnes : 150 €**
- **Foyer de 3 personnes et plus : 172 €**

6. Petite enfance

6.1. Crèche : modification du règlement intérieur

Catherine Lamory, Vice-présidente en charge de la petite enfance, propose à l'Assemblée de se prononcer sur plusieurs modifications du règlement intérieur de la crèche.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le règlement intérieur et invite son Président à revêtir de sa signature ledit règlement.

6.2. Halte Garderie Itinérante : modification du règlement intérieur

Catherine Lamory, Vice-présidente en charge de la petite enfance propose à l'Assemblée de se prononcer sur les tarifs et le planning de la halte garderie itinérante.

N'ayant pas de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime adopte le règlement intérieur et invite son Président à revêtir de sa signature ledit règlement.

7. Tourisme

7.1. Syndicat d'Aménagement de l'ancienne Voie Ferrée Longpré les Corps Saints - Oisemont : projet d'aménagement du site.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'afin de pouvoir permettre au Syndicat d'Aménagement de l'ancienne Voie Ferrée Longpré les Corps Saints - Oisemont d'effectuer les demandes de subvention auprès des différents partenaires, la CCSOA doit se prononcer sur le projet d'aménagement de l'ancienne voie ferrée Longpré les Corps Saints - Oisemont. Le montant estimé des travaux s'élève à 1 210 881 € HT.

Il souligne que la part de la CCSOA s'élève à 25% du montant des travaux restant à financer.

Thierry Formet, commune d'Airaines, souligne effectivement que seule la commune d'Airaines est concernée pour le territoire de la Communauté de Communes. Il s'agit d'une structure très importante pour le tourisme. Ce projet s'inscrit dans le schéma régional des vélos routes, le but étant de rejoindre un jour la commune de Gamaches pour rejoindre la vallée de la Bresle.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemesnil-Floxicourt et Vice-président de la CCSOA, rappelle que le Conseil Général porte le grand projet « Vallée de la Somme » pour rendre un tourisme de proximité. Il ajoute qu'une réunion a été organisée avec les Conseillers Généraux concernés pour trouver une solution sur les modalités de financement de ce projet. Le département aidera le projet en fonction des aides de l'Europe (FEADER) qui seront apportées : 30 % maximum sur le revêtement de sol, les travaux préparatoires (assiette de près de 910 000 € de travaux).

N'ayant plus de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime approuve le principe de financement de la seconde phase d'aménagement pour un montant total de 1 210 881.55 € HT, mais se réserve la possibilité de revenir sur sa position si les partenaires financiers révisaient leur participation à l'opération.

8. Jeunesse

8.1. Convention avec la CAF : mise à disposition d'un agent

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la signature d'une convention avec la CAF de la Somme pour l'exercice 2011 pour la mission de Thierry Déodato en qualité de coordinateur enfance/jeunesse. Sa mission a donné satisfaction à l'ensemble des communes avec lesquelles il a travaillées, notamment sur le projet du camping à Bergicourt.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir et décide d'inscrire au budget les crédits afférents à ce conventionnement

9. Entretien de communes

9.1. Budget annexe entretien de communes : délibération modificative de crédits n°1

Le Président invite Serge Zacharewicz, Directeur Général des Services, à présenter la délibération modificative de crédits n°2 du budget annexe « entretien de communes » qui porte essentiellement sur des mouvements de crédits à hauteur de 5 000 € liés à du personnel en arrêt de travail et ainsi pouvoir assurer le remplacement de ce personnel souffrant.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Total	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Total Général		5 000.00 €		5 000.00 €

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la délibération modificative de crédits n°1 qui autorise le Président à effectuer des mouvements de crédits à hauteur de 5 000 € sur le budget annexe entretien de communes de la CCSOA.

10. Information

10.1. Subvention attribuée par le bureau

Le Président informe l'Assemblée que le bureau communautaire a attribué une subvention de 2 000 € à l'UCAPL (Union des commerçants de Poix de Picardie) pour l'organisation de son salon de l'habitat qui se déroulera les 4, 5 et 6 mars 2011 à Poix de Picardie.

11. Recouvrement de sommes dans le cadre de la mise à disposition d'un agent communautaire.

Le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la dissolution du Pays de Somme Sud Ouest, Mme Corine CAGNY a été recrutée par la CCSOA et mise à disposition des Communautés de Communes du Canton de Conty, de la Région de Oisemont et du Val de Noye.

Cette mise à disposition se traduit par un remboursement de la masse salariale au prorata de la durée de mise à disposition et demande à l'Assemblée de l'autoriser à recouvrer les sommes ci-après auprès de chacun des EPCI suscités :

- Conty : 19 086.30 €
- Oisemont : 13 662.39 €
- Val de Noye : 17 324.10 €

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à recouvrer les sommes ci-dessus auprès de chacun des EPCI suivants pour les années 2008-2009-2010 et à signer tout acte se rapportant à cette décision.

12. Avenant n°1 au marché de réhabilitation des assainissements non collectifs avec l'entreprise BOUFFEL.

Le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à revêtir de sa signature le bordereau de prix complémentaire portant sur les éléments suivants du marché de réhabilitation des assainissements non collectifs confié à l'entreprise BOUFFEL :

- Fosse d'accumulation en béton d'une capacité de 9 000 litres - 5 650 € l'unité.
- Ventilation :
 - à membranes : 56.50 € l'unité
 - à cartouche filtrante : 56.60 € l'unité
- bac dégraisseur en polyéthylène : capacité 1 000 litres : 590 € l'unité
- poste de relevage
 - pour eaux claires : 1 530 € l'unité
 - coffret étanche avec protection différentielle, disjoncteur et prise de courant : 115 € l'unité.

Il est précisé que l'ensemble des tarifs ci-dessus est hors taxe.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à revêtir de sa signature l'avenant n°1 qui consiste en un bordereau de prix complémentaire portant sur les éléments ci-dessus.

13. Avenant n°1 au marché d'étude confié à Nature Concept

Le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à revêtir de sa signature le bordereau de prix complémentaire portant sur les éléments suivants du marché d'études confié à Nature Concept pour les réhabilitations d'assainissements non collectifs :

- Etude d'aptitude des sols pour un logement inférieur à 20 EH : 200,10 €
- Terrassement fosse pédologique : 80 €
- Etude d'aptitude des sols pour un logement compris entre 20 et 40 EH : 400,20 €.
- Etude d'aptitude des sols pour un logement de 150 EH : 1 000,47 €.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à revêtir de sa signature l'avenant n°1 qui consiste en un bordereau de prix complémentaire portant sur les éléments ci-dessus.

14. Questions diverses

Gérard Desmarest, commune de Sainte-Segrée, voudrait savoir ce qu'il en est de l'embauche de l'animateur « Eau potable ».

Le Président répond que notre territoire étant couvert par deux agences : Artois Picardie et Seine Normandie qui n'ont pas la même politique, une réunion est prévue le lundi 24 janvier afin de trouver une solution commune.

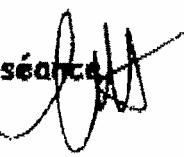
14.1. Lieu du prochain Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime fixe le lieu du prochain Conseil Communautaire en la salle des Fêtes de Le-Quesne.

Christophe Géraux, commune de Méricourt-en-Vimeu, informe l'Assemblée que le SMIRTOM édite son journal le « tricycle » la semaine prochaine et demande à la CCSOA d'attendre avant de distribuer le lien communautaire.

Le Président pense qu'il est préférable que la distribution des journaux se fasse directement par les communes, plutôt que de passer par un indépendant privé ou la poste, afin d'éviter que ceux-ci soient assimilés à de la publicité et finissent directement à la poubelle.

Le secrétaire de séance,
Gaël CAUX



Le Président,

Alain DESFOSSES

